

Vous êtes professionnel libéral ou travailleur indépendant

Travailleur indépendant

Sont ressortissants de l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises), les dirigeants non salariés des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services. Ils doivent être inscrits à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant, ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers, et être enregistrés sous un code NAF dépendant de l'AGEFICE.

En savoir plus : <http://www.agefice.fr>

Médecin libéral

Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale (FAF-PM) : gère des fonds destinés à la formation continue des médecins exerçant à titre libéral. Une cotisation calculée sur la base de 0,15% du plafond annuel de la sécurité sociale est actuellement la ressource essentielle du FAF-PM.

En savoir plus : <http://www.faf-pm.org/>

Pour les non-salariés

(professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, etc.)

Les conditions d'accès à la formation professionnelle continue sont fixées par des règles particulières. Dans le régime général, elles s'appuient sur trois fonds d'assurance formation :

- Fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (F.I.P.-P.L.) ;
- Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (AGEFICE) ;
- Fonds d'assurance formation des professions médicales libérales (F.A.P.-P.L.).

SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE

Université Jean Monnet

21 rue Denis Papin – 42023 Saint-Étienne cedex 2

Tél. 04 77 43 79 30 / Fax. 04 77 43 79 50

sufc@univ-st-etienne.fr – www.univ-st-etienne.fr/sufc